

Seul le prononcé fait foi



Allocution d'ouverture

Monique Barbut

Directrice générale et Présidente

du Fonds pour l'environnement mondial

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Bienvenue à Washington pour notre premier Conseil de FEM-5.

Avant toute chose, permettez-moi de saluer nos nouveaux membres :

- L'Ambassadrice Margit Thomsen, du Danemark
- M. Shinji Taniguchi, du Japon
- M^{me} Lucia Senofonte, d'Italie
- M. Paul Samson, du Canada

[Et nos trois membres suppléants, l'Ambassadrice Sylvia Maria Meregá, d'Argentine, M. Jukka Pesola, de Finlande et M. Sedat Kadioglu, de Turquie]

C'est une semaine chargée qui nous attend, et j'espère que comme moi, vous avez fait le plein d'énergie et d'optimisme lors de la Conférence de Nagoya.

Il y a deux semaines, la Conférence des Parties à la CDB a adopté trois outils:

- le Protocole de Nagoya, un nouvel instrument international sur le régime d'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages résultant de leur utilisation;
- «l'objectif d'Aichi », un plan d'action décennal pour la biodiversité;
- et une stratégie de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité.

Le FEM va jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de ces décisions.

- Tout d'abord, le Protocole de Nagoya précise que son mécanisme financier est celui de la Convention.
- Ensuite, la stratégie de mobilisation des ressources fait appel au soutien du FEM pour la révision des plans d'actions nationaux pour la biodiversité. Le Secrétariat

du FEM travaillera avec celui de la CDB pour veiller à ce que cette orientation, et les suivantes, soient pleinement prises en compte par les Parties bénéficiaires.

- Enfin, deux initiatives concernent la mise en œuvre des actions sur le terrain. Le Gouvernement japonais, hôte de la Conférence, a proposé la création, au sein du FEM, d'un mécanisme de financement multilatéral du régime d'accès et de partage pour financer la conservation *in situ* des ressources génétiques, promouvoir la recherche et le développement, et renforcer la capacité des pays en développement à entreprendre des projets concrets pour traduire ce régime dans les faits. Le Gouvernement japonais souhaitera certainement présenter cette initiative lors de ce Conseil. Par ailleurs, pour mettre en application le plan stratégique 2011-2020, la Conférence des parties a invité le FEM à mettre en place un fonds fiduciaire de coopération Sud-Sud sur la biodiversité, abondé par des contributions volontaires.

La Conférence de Nagoya a été historique. Elle a été aussi exceptionnelle pour le FEM. Notre délégation a été présente dans plus d'une trentaine de manifestations au cours de la conférence. Le stand du FEM, partagé avec nos Agences, a attiré quelque 4 500 personnes pendant la durée de la réunion. Notre délégation a été fréquemment invitée à prêter un concours technique aux négociateurs et aux présidents des groupes de contact. Ce concours a été très bien accueilli par les Parties et par le Secrétariat de la CDB. J'y vois la preuve qu'une coopération solide entre le Secrétariat du FEM et le Secrétariat des Conventions est un facteur essentiel pour faire converger les stratégies des Conventions et les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

C'est pour cette raison – et je passe maintenant à l'ordre du jour de notre Conseil – que nous examinerons une proposition pour resserrer encore nos relations avec les instances des Conventions. Notre but est de parvenir à un niveau de coopération solide

dans le cadre de chacune des Conventions pour lesquelles le FEM fait office de mécanisme financier.

Une seconde question essentielle à l'ordre du jour sera notre premier programme de travail pour FEM-5. La programmation des ressources est le moteur du FEM, c'est le cœur de son mandat. Les pays donateurs ont engagé des ressources financières conséquentes dans FEM-5. Ils ont ainsi montré qu'ils avaient confiance dans notre institution, et dans sa capacité à engager ces ressources de la manière la plus efficace possible, afin de générer des impacts réels sur le terrain. C'est pourquoi la qualité de notre programmation est si importante.

Pour ce programme de travail, le FEM a examiné 37 propositions, mais seuls cinq projets sont proposés à votre approbation. Pourquoi ? Tout d'abord parce que nous avons encore peu de ressources à programmer, les donateurs ne faisant que commencer à honorer leurs annonces de contributions. Nous avons aussi donné la priorité au Programme de microfinancements. Mais cela étant, même avec davantage de ressources, nous n'aurions pas considéré ces projets comme suffisamment solides pour être présentés au Conseil.

J'ai en effet été déçue de la faiblesse des projets que nous avons reçus pour ce premier programme de travail, bien loin des normes de qualité du FEM. Nous devons viser des projets de qualité supérieure. En particulier, nous devons revenir aux principes fondateurs du FEM que je souhaite rappeler ici:

- Premièrement, les projets du FEM doivent s'intégrer dans les stratégies de développement des pays. Il peut s'agir de stratégies existantes, comme des

stratégies d'aide au développement, ou du résultat des processus de consultation soutenus par le FEM.

- Deuxièmement, le principe fondamental du FEM est de financer des surcoûts pour générer des bénéfices environnementaux mondiaux. Quand on parle de « surcoûts », c'est bien évidemment par rapport à un projet de base. Il est donc essentiel que ces « projets de base » soient clairement identifiés, et que le FEM vienne se greffer à ces activités existantes ou déjà prévues. Ne transigeons pas sur ce principe, sans quoi nous aurons sans cesse des projets fragiles, bâtis sur du sable, et sans lien avec les véritables porteurs de projets dans les pays.
- Troisièmement, nous devons rechercher systématiquement des impacts réels sur le terrain. Le FEM ne peut pas continuer à financer ici et là une multitude de petits projets pilotes. Après 20 ans d'existence, le FEM doit au contraire viser des programmes capables de transformer en profondeur des secteurs et des activités, et être en mesure de suivre très sérieusement l'impact de ses projets. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous proposons une nouvelle approche-programme et un mécanisme ambitieux de gestion par les résultats.
- Quatrièmement, notre instrument aura une efficacité maximum si les projets sont mis en œuvre par les Agences qui sont les plus qualifiées pour cela. Un projet sur la pêche, par exemple, doit être mis en œuvre par une Agence qui peut apporter une expertise, des personnels et des moyens sur la pêche. C'est un principe essentiel si l'on veut favoriser l'intégration du portefeuille FEM dans les activités régulières des Agences. Au lieu de cela, nous continuons à voir certaines Agences développer des portefeuilles de projets conséquents dans certains domaines, sans avoir la moindre référence dans ce domaine, et sans même identifier ce domaine dans leurs axes stratégiques d'intervention ! Cela entraîne des coûts de transaction

élevés, et nous appliquerons donc strictement notre politique sur l'avantage comparatif des Agences pendant FEM-5.

- Enfin, l'examen des propositions que nous avons reçues fait à nouveau ressortir la question des commissions et des coûts de gestion de nos projets. La manière dont les commissions sont utilisées par les Agences n'est pas transparente, et il est impossible pour le Secrétariat de comprendre où vont ces commissions, et sur quelles activités. Par ailleurs, les projets semblent comprendre des coûts qui ne devraient pas être supportés par le FEM. Il nous semble donc que le Conseil doive engager une discussion sur ce sujet.

Mesdames et Messieurs,

Ces principes, qui garantiront la qualité de notre programmation, sont aussi essentiels pour assurer le succès des réformes adoptées pour FEM-5. Il est temps maintenant que ces réformes soient mises en œuvre, avec l'engagement de chacun : le Secrétariat, les Agences, et les pays.

L'une de nos réformes majeures est le soutien au processus de constitution de portefeuilles nationaux. Sur ce point, j'ai le plaisir de vous annoncer que de nombreux pays ont décidé d'aller de l'avant. A ce jour, 43 pays ont exprimé leur intérêt pour ce processus, et 20 pays ont soumis formellement une demande. Nous avons finalisé le processus pour 6 pays, auxquels nous venons d'envoyer tous les documents nécessaires pour qu'ils en fassent une dernière revue avant signature. Parallèlement, plusieurs pays – le Chili, le Pakistan, l'Uruguay et la Russie, par exemple – ont décidé de s'engager dans cette voie, ou dans un processus similaire, sans l'aide du FEM, et nous saluons aussi ces initiatives.

Je voudrais aussi profiter de ce Conseil pour clarifier un point majeur. Je dois vous dire que je suis déçue de constater que certaines Agences encouragent ouvertement les pays à ne pas s'engager dans les processus de constitution de portefeuilles nationaux. Les informations reçues par le Secrétariat montrent clairement que certaines Agences fournissent des renseignements inexacts. Ainsi, il est faux de dire aux pays que la constitution d'un portefeuille national retardera l'approbation de leurs projets ou, pire encore, que ce processus retardera la programmation de leurs ressources à tel point qu'il ne leur restera plus rien à programmer ! Comme je l'ai déjà dit, la Caisse du FEM n'a pas actuellement les fonds nécessaires pour programmer de nouveaux projets – et je pense qu'il en sera ainsi jusqu'en mai 2011. Les pays ont donc amplement le temps de mener à bien le processus de constitution de leurs portefeuilles nationaux et de monter des projets qui pourront être approuvés très tôt dans le cadre de la programmation des ressources de FEM-5. Enfin, il n'est pas acceptable que les pays soient incités à programmer l'ensemble de leur allocation dès les premiers mois de FEM-5. Nous avons 1 milliard de dollars environ à programmer par an et nous n'irons pas au-delà. Cette tentative de sabotage d'une initiative très prometteuse pour promouvoir l'appropriation des projets par les pays me montre qu'il faut encore renforcer les capacités des points focaux nationaux.

Une autre réforme majeure porte sur l'élargissement de notre partenariat. A la lumière de ce que je viens de dire, il me semble clair que le FEM tirerait profit de la concurrence résultant de l'arrivée de nouvelles Agences. Nous vous avons présenté une proposition initiale en juin. Depuis, nous avons travaillé avec un groupe d'experts techniques et un sous-comité du Conseil pour définir plus précisément les règles et les modalités qui pourraient s'appliquer à l'élargissement de notre réseau. Cette question est inscrite à l'ordre du jour, et j'espère vivement qu'elle suscitera des échanges fournis.

Enfin, le FEM doit progresser pour mieux associer la société civile et le secteur privé à ses projets. Le présent Conseil dressera un bilan du rôle des organisations de la société civile dans notre partenariat, notamment de celui des peuples autochtones, et discutera des moyens de les associer davantage aux opérations du FEM. Nous examinerons par ailleurs l'évaluation du Fonds pour la Terre et les options possibles pour avancer résolument dans notre collaboration avec le secteur privé.

Mesdames et Messieurs,

D'ici quelques mois, le FEM fêtera ses 20 ans. Nous célébrerons ensemble cet événement, le regard tourné vers 20 nouvelles années d'investissement dans notre planète.

Notre cinquième reconstitution est une étape essentielle pour continuer à écrire cette histoire et progresser sur la voie du développement durable. Je sais que vous partagez cet objectif avec moi, et je sais que je peux compter sur votre soutien pour mettre en œuvre les réformes nécessaires.

Je ne peux pas conclure cette réunion sans mentionner qu'aujourd'hui est un jour de fête pour les Musulmans. Je souhaite donc dire à tous : "Eid Mubarak".

Je vous remercie.